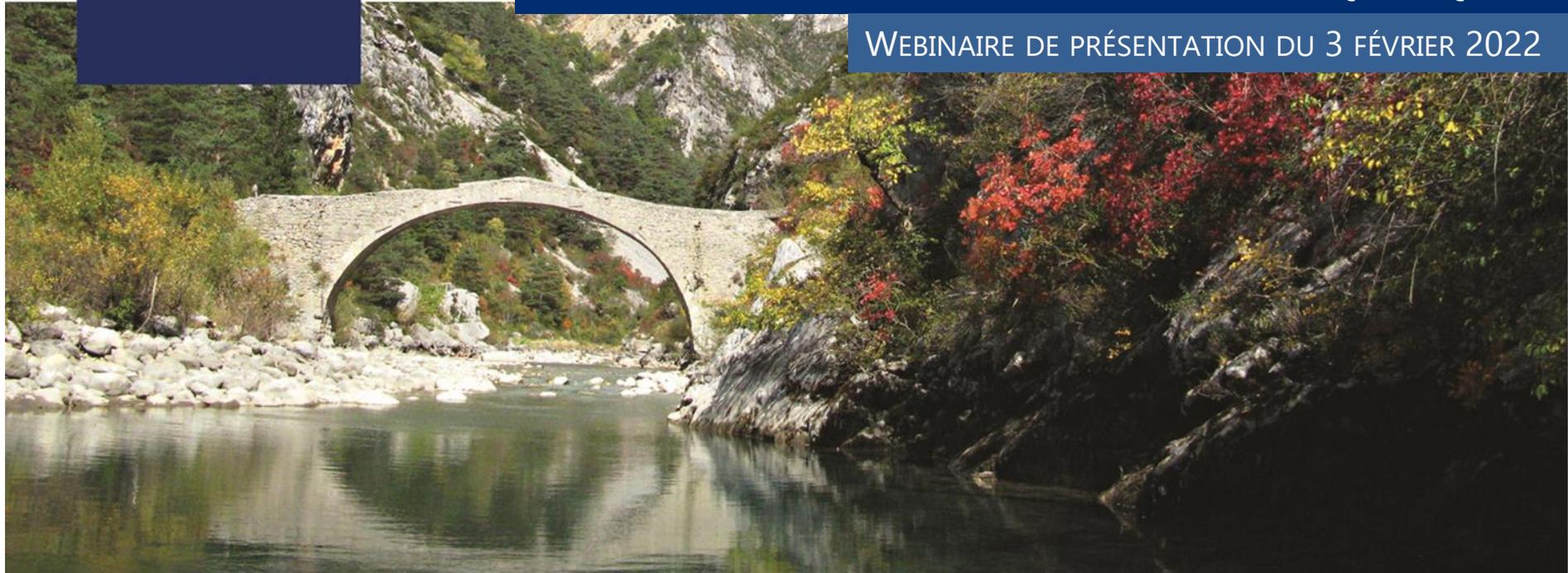


APPEL A MANIFESTATION D'INTERET EN FAVEUR DE LA GESTION INTÉGRÉE DE L'EAU ET DES MILIEUX AQUATIQUES

WEBINAIRE DE PRÉSENTATION DU 3 FÉVRIER 2022



Avec le soutien financier de :



Le programme du webinaire:

14h30 : Mots d'ouverture:

Agence de l'eau RMC, Région Sud Provence Alpes Côte d'Azur et ARBE

14h45 : Présentation du dispositif d'accompagnement collectif - ARBE

15h00: Témoignage de deux collectivités accompagnées en 2021



La Communauté d'Agglomération Ventoux Comtat Venaissin
François-Xavier HUBERT, Directeur des services techniques

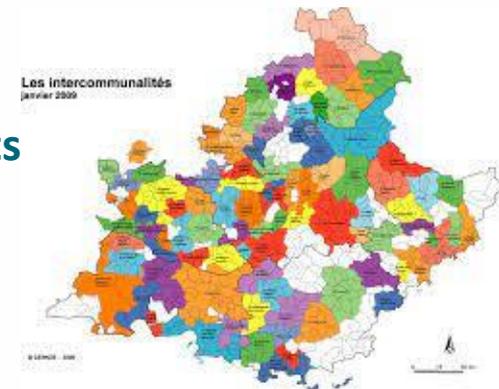


La Métropole Aix Marseille Provence - Territoire du Pays
d'Aubagne et de l'Etoile
Patricia SPANO, Cheffe de projet – Développement Aménagement

16h: Clôture



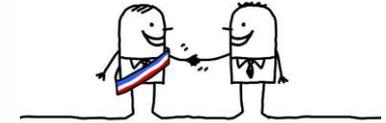
- ❓ Parce que **l'eau est une ressource vitale** qui conditionne le développement des territoires et leur attractivité
- ❓ Parce qu'elle **manque** de façon de plus en plus fréquente alors que **des épisodes de pluies violentes** sont par ailleurs de plus en plus souvent responsables d'inondations
- ❓ Parce que toutes les prévisions indiquent que **cette situation risque de s'amplifier avec le changement climatique**
- 🕒 **Les territoires doivent s'organiser pour s'adapter**, tout en renforçant leur capacité de résilience alors que depuis plusieurs années, **les communes et leurs groupements sont soumis à une refonte globale des compétences liées à la gestion de l'eau et des milieux aquatiques**





Comment les territoires peuvent-ils agir pour s'adapter ?

- Au travers de **leurs compétences** dans les domaines de **l'eau**, du **développement économique** et de **l'aménagement de l'espace** et en les **faisant dialoguer entre elles**



	Communautés de communes	Communautés d'agglomération	Métropoles
Alimentation en eau potable	Obligatoire (sauf report à 2026 si opposition des communes)	Obligatoire	Obligatoire
Assainissement collectif			
Assainissement non collectif			
Eaux pluviales urbaines	Facultatif	Obligatoire	Obligatoire
Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI)	Obligatoire (possibilité de transférer ou de déléguer à un gestionnaire de milieux aquatiques)		



Il y a nécessité de mieux prendre en compte l'eau dans la globalité de ses enjeux et usages pour favoriser la mise en œuvre d'une politique cohérente en impliquant les différents services sectoriels concernés par l'eau : l'environnement, l'aménagement, le développement économique, l'assainissement, l'eau potable.

Quel rôle pour les territoires (suite) ?



- Avec **les autres acteurs de l'eau existants** et notamment avec les syndicats de rivières, acteurs qui travaillent à l'échelle des bassins versants





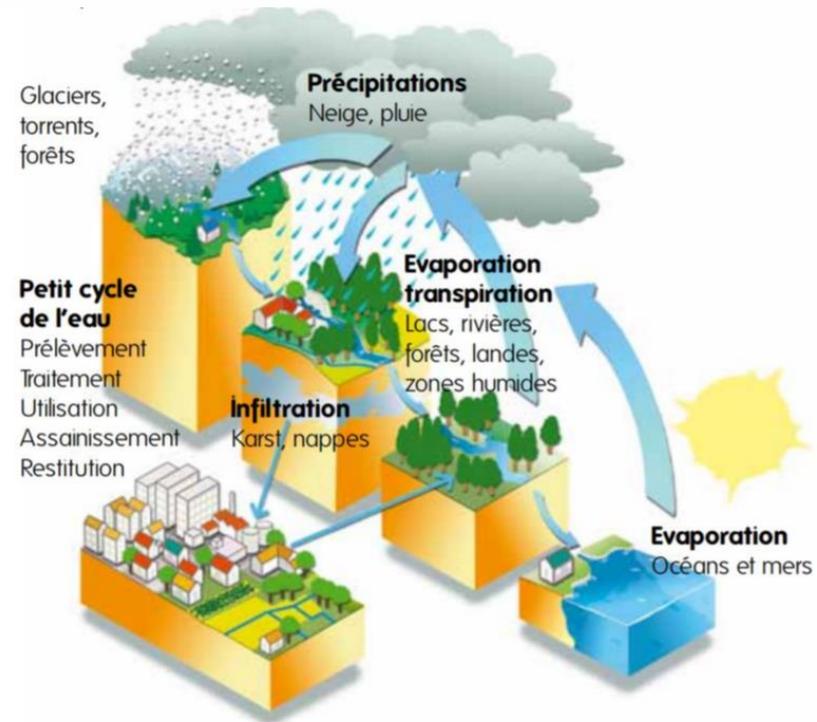
Quelques éléments d'information

Pour en savoir plus, voir les productions du **GREC SUD** www.grec-sud.fr
(Groupe régional d'experts climat en Provence Alpes Côte d'Azur)



Le consensus scientifique est celui d'un réchauffement climatique lié aux activités humaines et la hausse des températures a des effets sur:

- les précipitations
- l'évaporation
- l'enneigement
- la fonte des glaciers





Des phénomènes de pluies extrêmes, déjà aujourd'hui (plus fortes et plus fréquentes)



Des effets sur les cours d'eau en Méditerranée:

- une baisse des débits moyens annuels d'environ 20% à l'horizon 2050
- des débits d'étiages estivaux plus faibles et pendant des périodes plus longues



- des périodes d'assecs plus longues et pour de plus nombreux cours d'eau



Des effets sur les eaux souterraines :

- des nappes qui se rechargent moins
- des zones géographiques pour lesquelles les prélèvements en eau risquent d'être supérieurs à la recharge

En conclusion, les pressions sur la ressource en eau liées aux usages vont augmenter et le risque de ne pas pouvoir soutenir tous les usages se profile...



Focus sur la répartition entre usages à l'échelle régionale (hors hydroélectricité)

(source Région, Agence de l'eau, DREAL)

Irrigation (68%)



**Alimentation
en eau potable (30%)**



Autres usages:



Industrie (2%)



Quel est l'objectif de cet appel à manifestation d'intérêt ?



Proposer un accompagnement collectif à une dizaine d'EPCI pour favoriser une gestion intégrée de l'eau et des milieux aquatiques et une meilleure prise en compte des enjeux de l'eau et des milieux aquatiques dans les projets de territoire

En apportant des connaissances à des équipes pluridisciplinaires d'agents pour :

- Mieux comprendre les enjeux de l'eau et des milieux aquatiques
- Mettre en place une méthode de travail inter-services
- Faciliter la collaboration avec les gestionnaires de milieux
- Porter des projets plus résilients et efficaces



Quels sont les services concernés ?

- Eau potable - Assainissement - Eaux pluviales - GEMAPI
- Développement économique
- Aménagement / Urbanisme
- Agriculture
- Voierie, Déchets, communication, etc.



6 journées thématiques :

Pour acquérir une culture commune, participer à toutes les journées
(3 journées en 2022 et 3 en 2023)

Un suivi des actions des EPCI
par l'ARBE





De nombreux retours d'expériences : collectivités, syndicats de rivières, associations, bureaux d'études, agences d'urbanisme etc.



Des exposés réalisés par des acteurs publics : Région, Agence de l'eau, DREAL, OFB, ARS, ARBE etc.

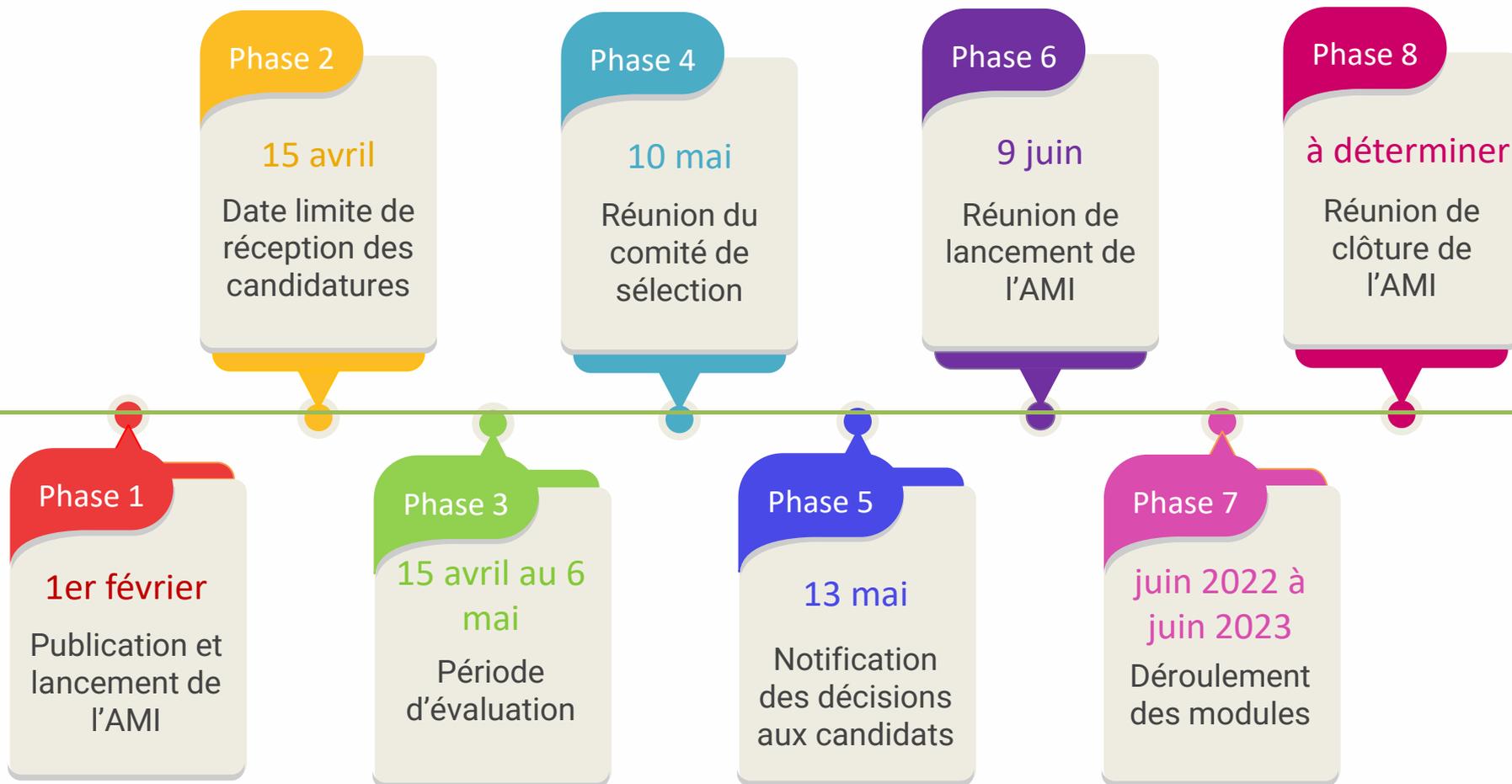
Des visites de terrain

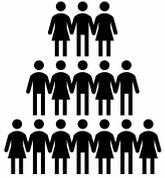


Des ateliers animés par des spécialistes de la sensibilisation à l'environnement et à l'eau



Des temps d'échanges entre EPCI participants





Constituer une équipe-projet inter-services (un agent référent)
Compléter une fiche de candidature



S'engager dans le dispositif en signant le règlement (DGS):
assurer un portage politique (un élu référent)
et mobiliser l'équipe-projet



Rédiger une lettre de motivation explicite:
les enjeux « eau » du territoire, les attentes
de la collectivité vis-à-vis de l'accompagnement proposé
et les projets en cours ou à venir



Fournir l'organigramme des services



Me contacter:

Annelise Freihaut – ARBE

chargée de mission Territoire et eau

04.42.90.90.83

a.freihaut@arbe-regionsud.org



Ou

Laisser vos coordonnées dans le volet « discussions » pour que je vous contacte





Communauté d'agglomération Ventoux Comtat Venaissin (84)

Communauté de communes Pays de Forcalquier-Montagne de Lure (04)

Communauté de communes Provence Verdon (83)

Communauté de communes Serre-Ponçon (05)

Métropole Aix Marseille Provence – Territoire Pays d'Aubagne et de l'Etoile (13)

Métropole Nice Côte d'Azur (06)

Une quarantaine d'agents concernés





ARBE

PROVENCE-ALPES
CÔTE D'AZUR

AGENCE RÉGIONALE POUR LA **BIODIVERSITÉ**
ET L'**ENVIRONNEMENT**

www.arpe-arb.org

Membres pléniers de l'ARBE :



Membres associés de l'ARBE :

